

**CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 AVRIL 2017**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Droit de préemption – Parcelle ZL2
- Affectation du résultat 2016 – Budget Assainissement
- Affectation du résultat 2016 – Budget Commune
- Vote des taux
- Budget primitif 2017 – Budget Assainissement
- Budget primitif 2017 – Budget Commune

*Informations et questions diverses*

- Divers

Convocations adressées le 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes GEMIN – LEROUX – POIRIER – VETTIER

Absents excusés : Mmes AUBRY – VERON – MM. HELAINE – PRINCE – RABEC

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

**OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION**

**Droit de préemption – Parcelle ZL2**

La parcelle ZL2 faisant l'objet d'une vente dans le périmètre du bourg où le Conseil Municipal a la possibilité de préempter ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de ne pas exercer son droit de préemption.

**Affectation du résultat 2016 – Budget Assainissement**

Considérant que le compte administratif 2016 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5 400,13 €
- Un excédent d'investissement de 28 392,50 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter**

- Excédent antérieur reporté      8 439,84 €
- Résultat de l'exercice              - 3 039,71 €

**Résultat de fonctionnement à affecter : 5 400,13 €**

## 2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2016 : 0 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2017 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

**Montant du titre de recette au compte 1068 : 0 €**

## 3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 5 400,13 €, sera repris au budget 2017 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

## Affectation du résultat 2016 – Budget Commune

Considérant que le compte administratif 2016 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 114 281,54 €
- Un déficit d'investissement de 66 174,11 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### 1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

- Excédent antérieur reporté 37 398,90 €
- Résultat de l'exercice 76 882,64 €

**Résultat de fonctionnement à affecter : 114 281,54€**

## 2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2016 : 66 174,11 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2017 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 325,89 €

**Montant du titre de recette au compte 1068 : 66 500,00 €**

## 3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 47 781,54 €, sera repris au budget 2017 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

## Vote des taux

Présentation est faite au Conseil Municipal de l'ensemble des recettes fiscales dont la commune est dotée en 2017 et qui fait apparaître un produit fiscal de 379 219 € sans compter les différentes allocations compensatrices.

Sachant que l'équilibre budgétaire peut être atteint sans agir sur la pression fiscale, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à une augmentation des taux et de conserver ceux en vigueur en 2016 ; soit :

- 19,87 % pour la Taxe d'habitation
- 29,44 % pour la Taxe foncière (bâti)
- 26,44 % pour la Taxe foncière (non bâti)
- 28,80 % pour la CFE (cotisation foncière des entreprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces taux constants à l'unanimité de ses membres présents.

## Budget primitif 2017 – Budget Assainissement

En section d'exploitation, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 16 422,00 €.

Les **dépenses** prévues sont les suivantes :

- Achat et variation de stocks (ou somme provisionnée pour l'entretien)	3 200,00 €
- Autres charges de gestion (coût de la facturation de la redevance assainissement)	1 308,98 €
- Charges de personnel (agents communaux)	2 000,00 €
- Intérêts des emprunts	250,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 663,02 €

Les **recettes** prévues sont les suivantes :

- Résultat d'exploitation reporté	5 400,13 €
- Vente de produits (soit la redevance assainissement)	10 360,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	661,87 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 38 055,52 €, et se décomposent de la façon suivante :

- Emprunts et dettes assimilées	5 500,00 €
- Immobilisations incorporelles	11 893,65 €
- Immobilisations corporelles	20 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	661,87 €

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- Excédent antérieur reporté	28 392,50 €
- Opérations d'ordre	9 663,02 €

Le budget Assainissement s'équilibre sans qu'il y ait besoin d'une subvention communale.

Soumis au vote, ce budget Assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Budget primitif 2017 – Budget Commune

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 671 316,54 €.

En section de fonctionnement, le budget fait ressortir les postes suivants :

### **DÉPENSES**

- Charges à caractère général qui permettent la gestion quotidienne de tous les services	176 433,28 €
- Charges du personnel communal	240 312,00 €
- Atténuation de produits	600,00 €
- Dépenses imprévues	2 538,00 €
- Virement à la section d'investissement	98 707,47 €
- Autres charges de gestion courante	97 763,44 €
- Charges financières intérêts de la dette de la commune	35 197,71 €
- Opérations d'ordre de transfert	19 764,64 €

### **RECETTES**

- Excédent de fonctionnement reporté	47 781,54 €
- Atténuation de charges ou remboursement des rémunérations du personnel communal	897,00 €
- Ventes de produits fabriqués	27 687,00 €
- Impôts et taxes	431 492,00 €
- Dotations et subventions diverses	141 209,00 €
- Autres produits de gestion ou revenu des immeubles communaux (salle des fêtes, presbytère...)	22 050,00 €
- Produits exceptionnels	200,00 €

La section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 329 615,60 € se décompose de la façon suivante :

**DÉPENSES**

- Déficit reporté	66 174,11 €
- Dépenses imprévues	4 900,00 €
- Immobilisation incorporelle – Frais d'étude	100,00 €
- Immobilisations corporelles	156 419,00 €
soit bâtiment scolaire – 5 019 €	
bâtiment public – 5 000,00 €	
réseaux de voirie – 137 000,00 €	
matériel de bureau et informatique – 1 100,00 €	
meublier – 3 300,00 € autres immobilisations – 5 000,00 €	
- Emprunts et dettes assimilées	102 022,49 €
emprunt – 101 322,49 € dépôt, caution – 700,00 €	

**RECETTES**

- Virement de la section de fonctionnement	98 707,47 €
- Subventions d'investissement	55 659,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 764,64 €
- Dotations, fonds divers	87 787,00 €
dont récupération d'une partie de la TVA sur les travaux réalisés en 2016 – 19 787 €	
excédent de fonctionnement capitalisé – 66 500 €	
taxe d'aménagement – 1 500 €	
- Emprunts et dettes assimilées	67 697,49 €
Emprunt – 66 000 €	
Réaménagement emprunt – 997,49 € Caution – 700 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du budget primitif à l'unanimité des membres présents.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Divers**

**Dates à retenir :**

- \* 18 avril 2017 à 10h00 : Commission voirie
- \* 19 mai 2017 à 20h30 : Conseil Municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC	Absent excusé	Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	